

Contrat d'apprentissage

* A compléter par l'autorité cantonale

- Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité
 Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale
 Formation initiale de durée réduite
 Autre

Numéro du contrat *

Numéro(s) de l'entreprise* / /

Les parties mentionnées ci-après conviennent de ce qui suit:

1. Entreprise formatrice

Entreprise	EMS de Fribourg	No tél.	026 321 43 65
Rue	Rue de la Crème 1	E-mail	emsfribourg@fr.ch
NPA, lieu	1700 Fribourg		

2. Personne en formation

Nom	Dupont	Prénom	Julie	Date de naissance	08.05.1990
Rue	Rue de Zähringen 2			Langue maternelle:	<input checked="" type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> d <input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> rom.
NPA, lieu	1700 Fribourg			<input type="checkbox"/> autre	
No tél.	-	Lieu d'origine	Pont-la-Ville	No AVS	756.1234.5678.90
Portable	079 123 45 67	Canton	Fribourg	Autorisation de séjour:	<input type="checkbox"/> Permis C <input type="checkbox"/> Autre permis *
E-mail	j.dupont@bluewin.ch	Pays	Suisse	* Indication obligatoire (exige une requête auprès de la Police des étrangers)	
				Sexe:	<input type="checkbox"/> m <input checked="" type="checkbox"/> f

3. Représentant légal (père et/ou mère ou Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte APEA)

Nom	-	Prénom		Sexe:	<input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f
Rue				No tél.	
NPA, lieu				E-mail	
Nom	-	Prénom		Sexe:	<input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f
Rue				No tél.	
NPA, lieu				E-mail	

4. Dénomination de la profession, durée de la formation, temps d'essai

Profession	Assistante socio-éducative CFC				
Orientation/branche/domaine spécifique	Personnes Âgées	Profil	-		
Durée de la formation (jour/mois/année): du	01.08.2022	ou	31.07.2024	Durée de la période d'essai (de 1 à 3 mois):	3 mois

5. Indications concernant l'entreprise formatrice

Formatrice responsable/formateur responsable dans la profession					
Nom	Tunnelle	Prénom	Alice	Date de naissance	24.09.1980
Profession	ASE PA			E-mail	a.tunnelle@fr.ch
5	Nombre de personnes qualifiées dans l'entreprise, déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation.		460	Pourcentage total des personnes qualifiées occupées dans l'entreprise, déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation.	

Lieu de la formation (si différent de l'adresse de l'entreprise formatrice)

-	La formation se déroule dans un réseau d'entreprises formatrices: <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
---	--

6. Formation scolaire et cours interentreprises (CIE)

Ecole professionnelle à fréquenter (sous réserve de modification par l'autorité cantonale)	Ecole professionnelle	ESSG	Langue d'enseignement:	<input checked="" type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> d <input type="checkbox"/> i	
La personne en formation suit l'enseignement menant à la maturité professionnelle pour autant qu'elle remplisse les conditions d'admission. <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non					
Les frais relatifs à la formation scolaire sont pris en charge comme indiqué ci-après:	Déplacement	Repas	Logement	Matériel scolaire	Appareils électroniques
Entreprise formatrice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personne en formation/représentation légale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Dispositions particulières

La fréquentation des cours interentreprises CIE n'entraîne pas de coûts pour les apprenti-e-s. (cf. art. 21, al. 3, OFPr)

Nom	Dupont		Prénom	Julie	
Entreprise formatrice	EMS de Fribourg				
7. Indemnisation	Salaire brut				
1 ^{re} année formation	Fr. 3016.00	<input checked="" type="checkbox"/> mois	<input type="checkbox"/> semaine	<input type="checkbox"/> heure	3 ^e année formation Fr. <input type="text"/>
2 ^e année formation	Fr. 3077.00	<input checked="" type="checkbox"/> mois	<input type="checkbox"/> semaine	<input type="checkbox"/> heure	4 ^e année formation Fr. <input type="text"/>
Indemnités diverses					
13 ^e salaire	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		(déductions du salaire brut, cotisations aux assurances sociales exceptées, voir chiffres 11 et 12)		
8. Horaire de travail	Y compris la formation scolaire le temps de travail se monte à				
Heures par semaine:	37.80		Jours de travail par semaine:	4.50	
Un jour ou un demi-jour d'école équivaut à un jour ou un demi-jour de travail.					
Durée maximum de la journée de travail, travail de nuit et du dimanche, éventuel travail supplémentaire: les dispositions légales doivent être respectées, en particulier la loi sur le travail et les ordonnances s'y rapportant.					
Dispositions particulières 1 à 2 dimanche-s par mois					
9. Vacances	Droit aux vacances par année				
	1. 5	2. 5	3.	4.	<input type="checkbox"/> en jours <input checked="" type="checkbox"/> en semaines
10. Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession	La personne en formation a besoin des outils professionnels et vêtements de travail suivants:				
	Tablier de cuisine				
	Les frais d'acquisition sont pris en charge par		<input checked="" type="checkbox"/> entreprise formatrice	<input type="checkbox"/> personne en formation/représentant légal	
	Le nettoyage des vêtements professionnels incombe à		<input checked="" type="checkbox"/> entreprise formatrice	<input type="checkbox"/> personne en formation/représentant légal	
Les personnes en formation n'encourent aucun frais pour les équipements de protection individuelle (EPI) (art. 90, OPA).					
11. Assurances	Assurance accidents				
La personne en formation est obligatoirement assurée contre les accidents (LAA).					
Les primes de l' assurance accidents professionnels sont prises en charge par l'entreprise formatrice.					
Les primes de l' assurance accidents non professionnels sont prises en charge à raison de		0 %	par l'entreprise formatrice	100 %	par la personne en formation/par le représentant légal
Assurance perte de gain en cas de maladie convenue		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui: Les primes sont prises en charge à raison de		
(L'entreprise doit prendre en charge au moins 50% des primes.)		50 %	par l'entreprise formatrice	50 %	par la personne en formation/par le représentant légal
12. Annexes au contrat d'apprentissage et autres dispositions particulières	Remarques : Le salaire de l'apprentissage correspond au traitement avant entrée en formation : classe 7, palier 10 + 1 palier en 2 ^e année L'horaire est une moyenne sur les 24 mois calculé avec un 60% de pratique en entreprise et 30% de cours professionnels + culture générale et cours interentreprises. Lors des vacances scolaires, l'apprentie travaille à 90% en entreprise.				
13. Modification de la durée de la formation ou rupture du contrat	Toute modification du contrat d'apprentissage doit être approuvée par l'autorité cantonale. Les dispositions légales fédérales s'appliquent en cas de résiliation anticipée du contrat.				
14. Signatures	Le présent contrat est établi en 3 exemplaires.		Lieu Fribourg	Date 03.01.2022	
	Entreprise formatrice (si la formation se déroule dans un réseau d'entreprises, entreprise principale)		Personne en formation		
			Représentant légal		
15. Approbation	L'autorité cantonale approuve le présent contrat d'apprentissage. Lieu, date, timbre				

2.5
2.4
2.6
2.8
2.10
2.17
2.1
2.17



Formation Raccourcie d'assistante socio-éducative CFC / d'assistant socio-éducatif CFC



Demande de réduction de la durée de formation



Demande de dispense de culture générale

Coordonnées de l'apprenti-e (Nom, Prénom, Date de naissance)

Julie DUPONT - 08.05.2000

Demande de réduction de la durée de formation

Mon employeur et moi avons lu le document « Modèle de formation raccourcie » valable pour le canton de Fribourg dès le 1^{er} janvier 2022 et en acceptons nos droits et obligations respectifs.

Mon profil répond aux exigences définies dans ce concept de formation raccourcie, je me sens à même d'assumer la réduction d'une année de la durée initiale de cet apprentissage et mon employeur certifie par ailleurs qu'il prendra toutes les mesures pour garantir, dans le cadre de sa responsabilité, la réussite de ce contrat.

Nous avons pris note que le temps de travail cumulés de la pratique professionnelle en entreprise, des cours au sein de l'école professionnelle (1 jour de cours = 1 jour de travail) et des cours interentreprises correspondait aux indications du contrat d'apprentissage et que le salaire mensuel correspondait à l'ensemble des prestations susmentionnées.

Nous confirmons par ailleurs qu'aucune redevance n'est liée à ce contrat d'apprentissage.

Demande de dispense de culture générale

La copie du titre équivalent (autre CFC, diplôme ECG, maturité gymnasiale, autres) est annexée à ma demande.

3.01.2022 J. Dupont

Date et signature personne en formation

Tunnelle A. 3.01.2022

Date et signature entreprise formatrice

Le contrat d'apprentissage de durée raccourcie n'est valable qu'une fois validé, et pour autant qu'une décision de réduction ait été délivrée, par l'autorité cantonale.

Demande à envoyer avec le contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation.

Service de la formation professionnelle, Secteur 1, Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg